

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTION CA24 220196**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, la résolution suivante :

Résolution CA24 220196 modifiant certaines dispositions de la résolution CA23 220239 visant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue De Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec) (dossier 1248678007)

Cette résolution a reçu l'approbation du chef de division - aménagement et projets urbains du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 25 juillet 2024.

Cette résolution est entrée en vigueur le 25 juillet 2024 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 2 août 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire